



Règlementation Générale 2018

1. TABLE OF CONTENT

1 Table of Content.....	page 2
2 Organisation	3
3 Règlements	3
4 Conditions générales	3
5 Licences	3
6 Assurance	4
7 Officiels	4
8 Informations générales	4
9 Timing	4
10 Instructions et communications aux pilotes	5
11 Classes	5
12 Karts	5
13 Pesage	6
14 Engagement	6
15 Droit d'engagement	7
16 Incidents	9
17 Réclamations et appels	10
18 Sanctions	10
19 Contrôles administratifs	10
20 Briefing	10
21 Equipement pilote	10
22 Essais libres	10
23 Essais qualificatifs	11
24 Grille de départ	11
25 Procédure de départ	11
26 Course	11
27 Changements de pilotes	12
28 Ravitaillement	12
29 Stop & Go et Prison	13
30 Tableau des pénalités	13
31 Drapeaux	13
32 Safety Kart / Pace Kart	14
33 Numéros de course	14
34 Classement de la course	14

35 Trophées	14
36 Divers	15
37 Annexe	15

2. ORGANISATION

1. La société One Day Karting (ISA sprl) est désignée par le RACB Sport comme organisateur des 24 Heures de Francorchamps Karting pour kart privé.
2. La course est régie par le code sportif du RACB et ce règlement.

One Day Karting, division de ISA Sprl
Avenue Paul Gilson, 381
1620 Drogenbos – Belgique.
0032(0)475 82 30 20
TVA BE 0418304778

3. La compétition a lieu en date des 30 juin et 01 Juillet 2018 sur le circuit de Francorchamps Karting.

3. REGLEMENTATION

4. La version française du présent Règlement Sportif constituera le texte définitif auquel il sera fait référence en cas de controverse différend sur l'interprétation. Les intitulés du document sont uniquement énoncés par souci de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

4. CONDITIONS GENERALES

5. Tous les pilotes, concurrents et officiels participant au championnat s'engagent, en leur nom propre, à observer toutes les dispositions, complétées ou amendées, du Code sportif national RACB Sport, de ce règlement, des règlement particulier et des additifs à ces règlements.

5. LICENCES

6. Tous les pilotes doivent être détenteur d'un « Karting indoor and leasure pass » ou de toute autres licences nationales ou internationales de pilote en cours de validité. Les licences du RACB Sport peuvent être obtenues sur www.racb.com.
7. Pour les pilotes détenteurs d'une licence d'une autre ASN, ils devront être en possession d'une autorisation de celle-ci.

6. ASSURANCE

8. L'organisateur doit s'assurer que tous les participants sont couverts par une assurance responsabilité civile.
9. Les pilotes participant à la compétition ne seront pas tiers entre eux.

7. OFFICIELS

10. Officiel principaux

- Organisation: One Day Karting / ISA Sprl
- Secrétaire de meeting: P. Van Billoen / Camille Van der Eecken
- Directeur de course : Noel Geilenkirchen
- Responsable technique : Noel Geilenkirchen
- Directeur de la sécurité : Bernard Delvenne
- Directeur de Sécurité Adjoint : Rudy Thiroux
- Observateur du RACB Sport :
- Commissaire Sportif :
- Relations concurrents Yves De Groote / François Jeukenne
- Protocole Marc Pilloy
- Chronométrage : Apex Timing/ »Animis «

8. INFORMATION GENERALE

11. Tout participant devra suivre les injonctions des officiels. Les principaux officiels seront présentés lors du briefing.
12. Les limites de la piste seront matérialisées par 2 lignes blanches. Des cônes seront placés à certains endroits. Les pilotes qui déplacent les cônes ou franchissent les limites de la piste seront pénalisés.
13. Toutes communications vers la direction de course doit être faite par le Team-manager ou par une personne habilitée à le représenter et doit passer par un relation concurrent.
14. La sécurité est assurée par la Direction de Sécurité qui peut se substituer à la Direction de Course si elle juge nécessaire de prendre n'importe quelle mesure permettant de garantir la sécurité – en ce compris la présentation du drapeau Rouge, du drapeau Noir.
15. Un incident impliquant une sortie de piste avec immobilisation, même courte, d'un ou plusieurs karts implique, automatiquement, que le chef team de tous les karts impliqués par l'incident se présentent spontanément à la direction de course immédiatement pour s'expliquer.
16. Des juges de faits et les commissaires de piste seront désignés par le directeur de course ou l'observateur afin de vérifier le respect des drapeaux jaunes et des comportements en piste et dans le paddock.
17. Les pilotes doivent suivre les instructions des officiels en toutes circonstances.

9. TIMING

18. Voir annexe N° 2

10. INSTRUCTIONS ET COMMUNICATIONS AUX PILOTES

19. Le directeur de course et l'observateur du RACB sport peuvent donner des instructions au moyen d'additif.
20. Tous les résultats, classements, décisions, additifs et communications seront posté sur le panneau officiel d'affichage.
21. Toute décision ou communication concernant un pilote ou une équipe en particulier devra être signée pour réception.
22. Toutes modifications du règlement ou autres avenants seront affichés sur le panneau officiel d'affichage.

11. CLASSES

23. Les teams sont responsables de leur kart ainsi que de leur parfaite utilisation.
24. Il y a trois catégories :
 - EVO1 Karts 4T mono-moteur commerciaux/Industriels (exemple Honda GX-Subaru)
 - EVO2 Karts 4T bi-moteurs commerciaux/Industriels (exemple Honda GX)
(Moteur initialement conçus pour l'industrie)
 - EVO3 Karts 4T avec moteur(s) spécifique(s) (ex : SA250) & Karts 4T à boîte de Vit
(Moteur conçus initialement pour des véhicules)

12. KARTS

25. **Pneumatiques** Les pneumatiques des Karts sont imposés en quantité et en type par les organisateurs. Les Teams pourront acquérir minimum 4 et maximum 7 pneus avant ainsi que minimum 4 et maximum 7 pneus arrière « slicks ». Ceux-ci seront marqués et devront être utilisés à partir des essais qualificatifs.
26. **Réservoir(s) d'essence** . Les karts ont droit à un réservoir d'essence d'une capacité maximum de 8,5 litres. Si le kart possède plusieurs réservoirs, la capacité totale de carburant embarquée ne pourra pas dépasser 8,5 litres. La mesure de la capacité pourra se faire par la pesée différentiel kart vide, kart plein. La densité utilisée pour le calcul du volume sera 750 kg/m³.
27. **Pare-Chocs**. Les karts doivent être équipés de pare chocs avant et arrière, préférence sera donnée aux pare chocs en plastiques. Les pare chocs arrière ne peut dépasser la largeur totale du kart mais doit couvrir au, moins 50 % de la largeur des pneus arr. Le kart doit également être équipé de protection latérale en tout moment. Le kart doit être équipé en tout moment d'un Nassau pannel. L'ensemble des éléments de carrosserie doit être ou avoir été homologué par la CIK ou être approuvé le délégué technique.
28. **Numéros de Course**. Les Numéros de course avant devront être blancs réfléchissants ou phosphorescents de 16 cm de haut et avoir un trait de minimum 2 cm d'épaisseur, et devront être apposés VERTICALEMENT au centre du nassau, à l'emplacement prévu, sur un fond noir dont les dimensions minimums sont de 18 cm de haut sur 18 cm de large. Les coins de ce carré peuvent être arrondis ou coupés. Les Numéros de course arrières devront avoir minimum 10 cm de haut et un trait de minimum 2 cm d'épaisseur. Ils devront être apposés de manière verticale visible sur un support placé au-dessus du niveau du pare chocs arr.

29. **Bruit.** Le bruit ne pourra en aucun cas excéder 97dB(A). La mesure sera réalisée statiquement de contrôle pourra se faire à l'arrêt et à régime maximal, à une distance de 1 m de la sortie de l'échappement.
30. **Publicités imposées.** Les karts devront porter les publicités imposées et fournies par l'organisateur. La liste et l'emplacement de publicités obligatoires sera fournie par voie d'info team sur le site www.onedaykarting.be au plus tard 1 semaine avant le début des contrôles administratifs du 29/6/2018.

13. PESAGE

31. A chaque passage par les stands pendant la course ou les qualifications le poids total du pilote et du kart sont contrôlés. Outre le pilote au volant seul le chef team en chasuble peut assister à la pesée.
- 32.
- Le poids minimum (kart + pilote à tout moment) pour la catégorie EVO1 est de 175 Kg.
- Le poids minimum (kart + pilote à tout moment) pour la catégorie EVO2 est de 175 Kg
- Le poids minimum (kart + pilote à tout moment) pour la catégorie EVO3 est de 175 Kg
33. Si le poids minimum n'est pas atteint, le kart et son pilote quittent la balance et peuvent se ranger dans la zone d'attente afin de procéder à une contre pesée si elle est demandée par le chef team en chasuble ou le pilote dans le kart. Sans contre pesée, le poids est accepté et ne pourra donner lieu à aucune réclamation ultérieure.
34. Pendant les deux séances d'essais libres la balance unique est à la disposition des Team en son endroit d'exploitation afin de calibrer les poids des pilotes.

14. ENGAGEMENT

35. Les Teams doivent remplir un formulaire d'engagement. Ce formulaire doit être envoyé électroniquement à l'adresse 24H2018@isa-be.net ou via la poste aux organisateurs. Ce formulaire doit reprendre le nom du team, le nom d'un Team-manager et de son adjoint. Le type de kart et sa motorisation ainsi que son nombre de moteur, le choix du numéro de course et les noms et prénoms des pilotes, leur N° de licence de pilote, la Nationalité de la Licence.
36. L'épreuve des 24H de Francorchamps Karting Private se dispute avec des karts privés. Les organisateurs ne mettent pas les karts à disposition des participants.
37. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 Décembre 2018 -12 heures. Les équipages, pilotes ou team-manager qui ont participé aux 24H00 de Francorchamps Karting de 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 sont prioritaires jusqu'en date du 31/12/2018. A partir du 1/1/2018 tout le monde peut s'inscrire. Un Team est composé de maximum 10 pilotes et d'un Team-Manager. Un pilote peut remplir le rôle de Team-Manager et/ou de Team-Manager adjoint. Le nombre minimum de pilote est de 2.
38. Un Team-Manager peut avoir un Team-Manager adjoint. Ce Team-Manager Adjoint peut être un pilote.
39. Le nombre total de Team participants aux 24 Heures de Francorchamps Karting Private 2018 est limité à 50.

40. Chaque Team-Manager doit remplir un bulletin d'engagement global. La composition complète de l'équipe doit être communiquée au plus tard le 24/06. Par changement ultérieur dans la composition de l'équipe, un supplément de 25 euros sera réclamé lors du secrétariat sur place.
41. Sur le bulletin d'engagement doit figurer un nom de kart.
42. Chaque pilote doit remplir la fiche d'inscription ainsi qu'un abandon de recours envers les organisateurs, le RACB et la RACB karting de Spa Francorchamps SA, à remettre en personne au secrétariat.
43. Les pilotes doivent peser individuellement un poids de corps en tenue de conduite (combinaison, casque, gants, chaussures) de 45 Kg minimum.
44. L'âge minimum requis est de 13 ans accomplis, en date du 30 juin 2018.
45. Pour les pilotes de moins de 14 ans la réussite d'un test d'adaptation est obligatoire.
46. Pour les pilotes de moins de 18 ans un accord parental est exigé. Ce sont les parents (ou l'un des parents présents) qui doivent remplir et signer l'abandon de recours. Les copies de carte d'identité du mineur et du tuteur seront exigées.
47. Chaque pilote recevra, après la signature de l'abandon de recours, un bracelet afin de l'identifier.

15. DROIT D'ENGAGEMENT

48. Le montant global de la participation est fixé à :

Catégorie	Avant 15/01/18	Avant 31/3/2018	Avant 31/5/2018	Avant 29/06/2018
Karts	1 599,00 €	1 799,00 €	1 899,00 €	1 999,00 €
Arrhes	300 €	500 €	500 €	1999 €
MS Lucas Loc.	3675 €	3875 €	3975 €	Pas disponible
Arrhes	500 €	1000 €	2000 €	

Le montant des arrhes à valoir et le solde de la participation sont à verser sur le compte

BE 57 210-0654539-35 de ISA Sprl Bruxelles

Les demandes de facturations doivent être faites au plus tard le au moment des paiements, faute de quoi les factures sont établies uniquement au nom du payeur principal de l'engagement. Il ne sera établi qu'une seule facture par Numéro de course.

Les droits d'engagements contient une TVA de 6%. Si la facture doit représenter autre chose qu'un engagement, le taux de TVA d'application doit être majoré à 21%.

Des arrhes (à valoir) de 500, 1000 ou 2000 euros (voir tableau) doivent être versé pour garantir la réservation de l'engagement. Ces sommes ne sont pas cessibles, en aucun cas. Le solde doit être réglé pour le 31/5/2018 pour garantir le prix fixé lors du paiement des arrhes.

Ces arrhes sont non remboursables sauf en cas d'annulation de l'épreuve.

Seul le paiement de ces arrhes permet la réservation d'un kart ainsi que l'attribution du N° de course.

Ce montant inclut l'essence, l'assistance technique rapatriement aux stands des karts en panne ceci pour la durée des 24 heures de course, les séances d'essais libres et qualificatifs

49. Une caution de 250 euros est à remettre au secrétariat de l'épreuve. Cette caution sera restituée déduction faite de casse anormale au matériel mis à disposition ou à l'infrastructure.

Exemple : huiles, pneus abandonnés, déchets délaissés par les accompagnants, dégâts aux grillages, endommagement des bornes électriques, abandons de sacs poubelles, perte ou endommagement du matériel mis à disposition tel que chasubles, transpondeur, support de transpondeur, etc...)

50. Un complément de caution est exigible en cours d'épreuve pour le cas où il est évident que les dégâts déjà constatés entre-temps excèdent la caution déjà exigée. En cas de non-paiement du complément de caution dans la ½ H de la demande par les organisateurs, le drapeau noir sera présenté au concurrent en piste du team concerné, qui sera disqualifier jusqu'au paiement effectif de ce complément de caution.

51. Une caution couvrira aussi le prêt de chasubles qui devront être portées par toute personne désirant passer le contrôle d'accès, toute personne en bord de piste ou dans la zone de changement de pilote . Cette caution sera restituée à la fin de l'épreuve suivant le timing UNIQUEMENT au porteur du reçu signé qui a été remis par l'organisation lors du paiement de celle-ci.

52. Une pièce d'identité sera demandée et conservée contre le prêt du transpondeur durant l'épreuve. Celle-ci sera restituée lors de la remise du dit transpondeur après l'épreuve suivant le timing repris au point 2.

53. Le montant d'engagement ne comprend pas :

- L'utilisation des paddocks pour montage d'infrastructures délivrant un Catering autre que pour les membres et pilotes des teams engagés. La vente de boissons ou de toute alimentation à toute autre personne que celles du team engagé utilisant l'infrastructure, induit automatiquement l'acceptation d'une redevance calculée à 15,00 € par m² d'infrastructure installée et payable à RACB karting de Spa Francorchamps SA qui a l'exclusivité du catering, des boissons et des glaces sur le site durant le meeting.
- La connexion à l'électricité. Celle-ci sera disponible durant l'épreuve et au plus tôt vendredi 29/06/18 à 18H00. Un montant forfaitaire de 35 euros (par Numéro de KART de l'infrastructure raccordée) sera demandé par connexion standard d'un seul câble ou allonge sur les chapelles pour une consommation maximale de 16A. Toute autre configuration fera l'objet d'une offre préalable.

54. Les groupes électrogènes personnels seront interdits s'ils fonctionnent à l'essence ou si le niveau sonore dépasse 80dB(A). Il est interdit de se raccorder à l'électricité du Circuit.

55. Dès le paiement de l'acompte du montant participatif le Team connaîtra son Numéro de course.

56. La décoration des karts est libre. Il est interdit d'apposer de la publicité pour des tabacs et ou alcools.

16. INCIDENTS

57. Le terme "incident" s'entend d'un fait ou d'une série de faits impliquant un ou plusieurs pilotes, ou toute action d'un pilote, rapporté(e) au Directeur de Course, ayant:

- provoqué l'arrêt d'une séance d'essais (libres ou qualificatifs) ou la suspension d'une course;
- constitué une violation du présent Règlement Sportif ou l'un des autres règlements applicables;
- fait prendre un faux départ à un ou plusieurs véhicules;

- provoqué une collision évitable;
- entraîné la sortie de piste d'un pilote;
- tiré avantage d'un non-respect du parcours;
- avoir illégitimement empêché un pilote de faire une manœuvre de dépassement légitime;
- avoir illégitimement gêné un autre pilote au cours d'une manœuvre de dépassement;
- avoir un comportement anti-sportif durant la compétition.

58. Il appartiendra au Directeur de Course de décider si un ou des pilote(s) impliqué(s) dans un incident doi(ven)t être pénalisé(s).

59. Si un pilote est impliqué dans une collision ou un Incident et qu'il en a été informé par le directeur de course ou le Relation Concurrents au plus tard 30 minutes après la fin de la Course, il ne doit pas quitter le circuit sans l'accord du Directeur de course.

60. Le directeur de course peut imposer une ou plusieurs des trois pénalités suivantes simultanément, en substitution ou remplacement de tout autre pénalité à tous pilote impliqué dans un accident.

a) Un drive-through. La procédure de drive-through pourra être précisée lors du briefing.

b) Un Stop & Go. La procédure de Stop & Go et l'emplacement de la zone d'arrêt pourra être précisée lors du briefing.

Si une pénalité «Drive-through» ou «Stop & Go» est imposée à un véhicule, le panneau «Drive-through» ou «Stop & Go» sera présenté en même temps que le numéro de course du véhicule en question.

61. Un pilote doit se diriger vers la piste de décélération (= la piste de décélération est la partie comprise entre la piste et la voie des stands) dans les 3 tours:

- Après déploiement d'un drapeau noir accompagné du numéro de course ;
- Après déploiement du panneau «Drive-through» ou «Stop & Go», accompagné du numéro de course

62. Si le drive-through ou le Stop & Go ne peuvent ou ne sont pas réalisés avant la fin de la course. Ces pénalités seront converties en temps de pénalité.

63. Pour toute autre irrégularité, pour tout comportement anti-sportif, même en dehors des essais et de la Course et si une infraction n'est pas prévue par ce règlement, la pénalité sera établie par le Directeur de Course.

17. RECLAMATION ET APPEL

64. Les réclamations devront être introduites auprès du directeur de course dans les conditions prévues par le code Sportif national.

65. Les appels d'une décision du directeur de course doivent être introduits auprès du directeur de course dans les conditions prévues par le code Sportif national.

18. SANCTIONS

66. Sanctions:

Le directeur de course peut infliger toutes les sanctions prévues par le règlement en supplément ou remplacement de celle prévue par le code.

19. CONTROLES ADMINISTRATIFS

67. L'organisateur, le directeur de course ou tout autre official désigné par le RACB vérifiera les licences. Une liste des pilotes admis à la compétition sera publiée à l'issue de ces vérifications.
68. Ces vérifications auront lieu au vendredi 29/06 de 18h à 20h et le samedi 30/6 de 9h à 10h.

20. BRIEFING

69. Les Team-Manager et les pilotes sont tenus d'assister au briefing sous peine de disqualification.
70. Les Team-Manager et pilotes devront signer la feuille d'émargement afin d'acter de leur présence.
71. Lors de ce briefing un explicatif précis définissant toutes les règles de dépassements et de touchettes sera donné aux pilotes.
72. Sur injonction du Directeur de Course d'autres briefings peuvent être donnés pendant la durée de la compétition, toujours avec obligation de présence de tous les Team-Manager et/ou pilotes.

21. EQUIPEMENT PILOTE

73. En piste un pilote doit être équipé en permanence d'une combinaison, de gants, de chaussures ad-hoc et d'un casque avec visière fermée. Ces équipements devront être adapté à la compétition.
74. Le nom du pilote doit être visible sur le casque.

22. ESSAIS LIBRES

75. Il y aura 2 séances d'essais libres de 45 minutes. Chaque pilote doit participer au minimum à l'une des deux séances essais libres sous peine de se voir interdire la participation à la course sauf dérogation acceptée par le Directeur de Course.

23. ESSAIS QUALIFICATIFS

76. Il y aura une séance qualificative type « F1 » avec Q1, Q2 et Q3.
77. Il est interdit de changer de pilote au cours d'une même session. A chaque session le pilote d'un même Team doit être différent.
- 78.
- Une première session (Q1) de 10 minutes élimine les participants les moins rapides, 1/3 du nombre des participants à la course, arrondi à l'unité inférieure, sera éliminé.
 - Une première session (Q2) de 10 minutes élimine les participants les moins rapides, 1/3 du nombre des participants à la course, arrondi à l'unité inférieure, sera éliminé.
 - Une troisième session (Q3), immédiatement avec les participants restant après la précédente mais avec un pilote différent des deux sessions précédentes, sauf si seulement 2

pilotes sont engagés sur le kart. Dans le cas de 2 pilotes par team c'est le pilote ayant participé à la Q1 qui doit prendre le volant. Cette Q3 se déroulera sur la principe Super Pole, sur 1 tour lancé.

24. GRILLE DE DEPART

79. Le kart le plus rapide en Q3 partira de la pole position. Les positions suivantes seront occupée par les pilotes ayant participé à la Q3 classé suivant les meilleur temps réalisé en Q3.
80. Les positions suivantes seront occupée par les pilotes ayant participé à la Q2 classé suivant les meilleur temps réalisé en Q2.
81. Les positions suivantes seront occupée par les pilotes ayant participé à la Q1 classé suivant les meilleur temps réalisé en Q1.
82. Si deux karts établissent le même temps dans la même session, la priorité sera donnée à celui qui l'a réalisé en premier.

25. PROCEDURE DE DEPART

83. Le positionnement des karts sur la grille se fait à la poussette.
84. Le départ du tour de formation se à allure réduite et sans zigzaguer avant le T1. La fin du tour de formation se fera à allure réduite dès la sortie de la chicane.
85. La grille de départ sera en formation décalée de 2 lignes de karts en lignes, pole position à droite.
86. Le départ sera du type arrêté. Le signal de départ sera donné par l'abaissement du drapeau Belge.

26. COURSE

87. La course à une durée maximale de 24 heures, le départ sera donné à 16H. Le temps de roulage de chaque pilote est libre.
88. Une Escale Technique est obligatoire.
89. Entre 6H00 et 15H00 de course les Teams doivent observer un arrêt. Cet arrêt est contrôlé par une durée minimum de 11 minutes 30 secondes entre deux passages consécutifs sur la ligne de chronométrage principale. Le Team-manager doit avertir la Direction de course ou la personne faisant fonction du passage à l'Escale Technique de son Team.
90. Le team-manager recevra, lors des vérifications administratives, un document à remplir. Le Team-manager doit remettre ce document rempli à la Direction de course ou à la personne faisant fonction avant le passage à l'Escale Technique de son kart .
91. Le kart doit se présenter à la balance de contrôle au maximum 15 minutes après la signification par le Team-manager du timing prévu pour l'heure de rentrée. Le kart doit gagner son stand immédiatement après le passage sur la balance.
92. Le changement de pilote et le plein d'essence à la pompe de l'organisation sont autorisés pendant l'Escale Technique.
93. Transpondeur. Le team est responsable du bon fonctionnement du transpondeur qui lui est aloué lors du contrôle administratif. Ces transpondeurs seront vérifiés avant distribution par le responsable du chronométrage.

27. CHANGEMENTS DE PILOTES

94. Le nombre de changement de pilote est libre.
95. Le changement de pilote a lieu devant l'emplacement attribué au team.
96. Lors d'un changement de pilote le kart rentre aux stands à une allure contrôlée et se dirige vers l'endroit bien défini du changement de pilote, le kart doit s'arrêter pour le contrôle du poids sur la balance. Ensuite, après avoir passé la balance et dans l'endroit défini, le pilote sortant doit retirer son lest, s'il le faut, il peut se faire aider par le Team-Manager et le pilote entrant peut s'installer au volant. Si le pilote entrant doit placer du lest il peut se faire aider par le Team-Manager ou le pilote descendant.
97. A chaque passage par les stands pour quelque raison que ce soit le kart doit être précédé par le Team-Manager ou une personne habillée en chasuble. Cette personne doit marcher selon la définition de la Fédération Internationale d'Athlétisme.
98. Cette marche commence juste après le passage sur la balance pour se terminer à l'endroit défini à la sortie de la pitlane

28. RAVITAILLEMENT

99. Le nombre et la fréquence des pleins d'essence sont libres.
100. Le plein d'essence a lieu en un endroit bien défini, le refueling est effectué par l'organisation.
101. A chaque présentation au refueling la quantité d'essence est demandée par le Team-Manager en chasuble ou le pilote au volant.
102. Le Team doit surveiller la consommation de son kart.
103. Le changement de pilote n'est pas possible pendant le plein d'essence mais bien avant dans l'emplacement désigné à cet effet.
104. Le pilote doit rester à proximité immédiate de son kart pendant le plein de carburant. Le pilote doit quitter le baquet pendant le plein. Seul un Team-Manager peut être présent pour assister, revêtu de sa chasuble, lors du passage à la pompe à essence. Le Team est responsable du contrôle de la fermeture du bouchon d'essence.
105. Quota consommation maximum ;
 - EVO1-135 litres
 - EVO2 135 litres
 - EVO3 150 litres
106. Ces quotas de consommation d'essence débutent à la fin des 2 séances d'essais libres. Ils seront mesurés par le compteur de la pompe de l'organisation.
107. Le Team-manager ou son représentant doit signer une feuille après chaque remplissage. Le litrage de chaque remplissage est indiqué sur cette feuille. Cette feuille après signature est incontestable. Si aucun représentant n'est présent pour signer à la fin du remplissage, le préposé au remplissage s'y substituera.

29. STOP AND GO ou « PRISON »

108. Une zone bien délimitée fait office de zone stop and go. En cet endroit les pilotes doivent purger leur sanction définie par le Directeur de Course.
109. Les pilotes doivent rester dans le kart pendant toute la durée de la sanction.

30. TABLEAU DES PENALITES

Voir annexe N° 1

31. DRAPEAUX

110. L'emploi et l'utilisation des drapeaux se fera conformément au code sportif.

Le pilote en s'inscrivant aux 24 Heures de Francorchamps Karting Private déclare connaître l'utilisation des divers drapeaux.

Drapeau National	Signal de départ de la course.
Drapeau Rouge	Course suspendue, les pilotes sont sous les ordres du Directeur de Course et doivent, l'un derrière l'autre regagner les stands s'il s'agit des essais, ou la ligne de départ s'il s'agit d'une procédure en course. Les dépassements sont interdits. Le changement de pilote est interdit. Il est interdit de toucher aux karts pendant la procédure drapeau rouge en course. Le briefing précisera les cas non évoqués ici.
Drapeau Vert	Reprise de la course.
Drapeau Bleu	Son utilisation sera précisée lors du briefing.
Drapeau Jaune agité	Demande l'attention. Un accident ou un obstacle empêche, ou réduit, le passage. Ralentir visiblement. Dépassements interdits. Le pilote lève le bras dès qu'il voit le jaune et le rabaisse au premier vert rencontré. Reprise de l'allure normale et des dépassements après avoir passé la ligne fictive au pied du premier Drapeau Vert qui suit le Jaune. * Si le pilote était déjà occupé à faire une manœuvre de dépassement lors de la présentation il lui suffit de faire signe au commissaire de piste et de se laisser repasser par l'autre pilote pour éviter toutes sanctions.
Drapeau Jaune fixe	Il est présenté à hauteur de la ligne d'arrivée. Est valable pour tout le circuit. Pas de dépassements en un quelconque endroit du circuit. Le pilote lève la main L'accès aux stands est autorisé.
Drapeau Rouge/Jaune	Attention piste glissante ou changement d'adhérence.
Drapeau Noir/Blanc	Pour rappel ce drapeau est un avertissement, préalable à une sanction. Le pilote en piste est simplement AVERTI. Il ne doit pas quitter la piste
Drapeau Noir	Sanction avec passage en zone stop and go. Arrêt dans la zone drapeau noir après avoir purgé la peine de prison éventuelle.
Drapeau Noir/Orange	Défectuosité mécanique. Retour au stand technique.
Drapeau à Damiers	Signal de l'arrivée de la course.

32. SAFETY KART / PACE KART

111. L'entrée en piste du Pace-Kart se fait sur décision du Directeur de Course,
112. Le Pace-Kart se positionne si possible devant le kart placé en première position du classement général.
113. Le Pace-Kart dicte l'allure du peloton regroupé.
114. Les dépassements sont strictement interdits lors de l'intervention du Pace-Kart sauf sur ordre des commissaires.
115. Le changement de pilote et le plein sont autorisés pendant l'intervention du Pace-Kart
116. Avant le restart le pilote du Pace-Kart indique, d'une manière claire et visible, au premier pilote derrière lui que c'est lui qui dicte l'allure jusqu'au passage sous le drapeau vert.
117. Un drapeau de couleur verte indique le restart. Ce drapeau vert est montré simultanément à tous les postes de commissaires. On ne peut dépasser qu'à la hauteur du premier drapeau vert rencontré.

33. NUMEROS DE COURSE

118. Les Team peuvent choisir leur N° de course du N° 2 au 99
119. Le N°1 est attribué au vainqueur scratch de l'édition 2017 des 24H00 Karting de Francorchamps.

34. CLASSEMENT DE LA COURSE

120. Le pilote vainqueur de chaque course sera celui qui aura parcouru la plus grande distance dans le temps imparti. Tous les pilotes seront classés suivant le nombre de tours parcouru et pour ceux qui ont parcouru le même nombre de tours dans l'ordre dans lequel ils passent la ligne d'arrivée.
121. Le classement officiel sera publié après chaque course. Ces résultats seront les seuls résultats sujets aux modifications qui pourraient être faite conformément à ce règlement.

35. TROPHEES

122. Les trophées suivant seront remis:
 - Coupe pour les trois premiers du classement scratch.
 - Coupe pour les trois premiers de chaque catégorie
 - Coupe pour la plus belle décoration de kart.
 - Coupe pour le meilleur Team-Manager.
123. Aucune récompense d'aucune sorte ne sera cessible sauf autorisation écrite de l'organisateur. Engagement réduit de 50% pour l'édition 2019 des 24 Heures de Francorchamps Karting Private pour le premier Team au général 25% pour le vainqueur des 2 autres catégories. Cet engagement est promis au Team-Manager et à tous les pilotes en cas de reconduction du Team à une exception d'une personne/pilote près **au maximum**.

36. DIVERS

124. Les 24h00 de Francorchamps Karting Private seront visibles en direct sur internet via le portail www.onedaykarting.be Le chronométrage sera accessible en live sur internet et en wifi gratuit sur le site.
125. Le Directeur de Course peut interdire la montée sur la piste d'un pilote qu'il juge sous l'influence de la boisson ou autres.
126. Les télécommunications entre les stands et la piste et vice-versa sont autorisées dans les limites prescrites par la loi.
127. L'endroit de panneautage sera défini lors du briefing.
128. Les emplacements de repos sont attribués par les organisateurs. Deux placeurs seront présents à partir du JEUDI 28/6/2018 à 12H00
129. Pour le 30/5/2018 au plus tard les Team-Manager doivent communiquer aux organisateurs l'emplacement (lieu et superficie) que le Team désire occuper dans le paddock du circuit Karting de Francorchamps. Si ce n'est chose faite les organisateurs se réservent le droit d'une attribution unilatérale. Les organisateurs feront le maximum pour contenter tous les Teams.

L'utilisation de chaussures du type tongs ou autres sandales légères est interdite dans la Pitlane (emplacements de changements de karts, changements de pilotes, refueling, balance, prison, accès piste et accès piste de décélération et mécanique)

37. Annexe

INFRACTION / IRREGULARITE		ESSAIS	COURSE
Excès de vitesse dans la pitlane	1ère	Annulation meilleur temps	Drive-Through
	2ème	Départ fond de grille	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ Pit Lane	Stop/Go 1 minute
Dépassement sous drapeau jaune	1ère	Annulation meilleur temps	Drive-Through
	2ème	Départ fond de grille	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ Pit Lane	Stop/Go 2 minutes
Dépassement sous safety-car	1ère	Annulation meilleur temps	Stop/Go 30 secondes
	2ème	Départ fond de grille	Stop/Go 1 minute
	3ème	Départ fond de grille	Exclusion de l'épreuve
Non-respect des limites de la piste Sans avantage	1ère	Annulation du temps	Avertissement
	2ème	Annulation du meilleur temps	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ fond de grille	Stop/Go 1 minute

	Suivante	Départ de la pitlane	Stop/Go 2 minutes
Non-respect des limites de la piste Avec avantage	1ère	Annulation du temps	Avertissement/Restitution place
	2ème	Annulation du meilleur temps	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ fond de grille	Stop/Go 2 minutes
	Suivante	Départ de la pitlane	Stop/Go 5 minutes
Dépassement illicite	1ère	Annulation du temps	Avertissement
	2ème	Annulation du meilleur temps	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ fond de grille	Stop/Go 2 minutes
	Suivante	Départ de la pitlane	Stop/Go 5 minutes
Poussette illicite	1ère	Annulation du temps	Avertissement
	2ème	Annulation du meilleur temps	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ fond de grille	Stop/Go 2 minutes
	Suivante	Départ de la pitlane	Stop/Go 5 minutes
Non présence au Briefing du Team Manager		50€ + Briefing obligatoire avt montée en piste du kart	50€ +Briefing obligatoire avt montée en piste du kart
Sens inverse en pitlane sous force propre		Départ pitlane	10 Minutes pénalité
Manœuvre dangereuse		Moins 5 places sur la grille	Stop/Go 30 secondes
Non-respect de la procédure de départ			Drive-Through
Non-respect de la procédure drapeau noir		Départ pitlane après Stop 5 minutes	Exclusion de l'épreuve
Non-respect procédure sortie de pitlane		Moins 5 places sur la grille	Stop/Go 30 secondes
Aide externe non autorisée		Départ de la pitlane	Exclusion de l'épreuve
Poids non respecté		Départ de la pitlane	Stop/Go 1 minute par kilo entamé
Plus de 3 tours au ralenti		Départ fond de grille	Exclusion de l'épreuve
Conduite avec équipement non conforme		Noir+orange	Noir+Orange
Conduite sans protection des yeux	1 ere	Avertissement	Avertissement
Conduite sans protection des yeux	suivante	Noir + Orange	Décision Direction Course

Conduite par un pilote non inscrit sur un kart		Disqualification de l'épreuve	Disqualification de l'épreuve
Infraction aux règles de ravitaillement		Départ fond de grille	Stop/Go 30 secondes
Non présentation du Team-Manager dans les 5 minutes après un appel de la Direction de Course		Arrêt du Kart	Arrêt du Kart
Non présentation du pilote dans les 15 minutes après la fin de son relais et après un appel de la Direction de Course		Arrêt du Kart	Arrêt du Kart
Utilisation de pneus non marqués		Départ fond de grille	Exclusion de l'épreuve
Dépassement de la consommation impartie			Déclassement
Accumulation d'infractions			Stop/Go 15 minutes
Oubli d'effectuer Escale Technique.			15 Minutes de pénalité
Non respect durée en temps de Escale Technique			Stop & Go + Temps éludé
Non respect timing d'entrée Escale Technique			5 Minutes de pénalité
Comportement antisportif lors de l'épreuve		Décision du Directeur de Course	
Allure de marche non respectée		Stop and go de 30 secondes par infraction	
Dépassement du Bruit		Noir Orange + Réparation	Noir Orange + réparation
Transpondeur non-rentre dans les temps			400 EUR
Chasuble non-rentre			10 Eur / Chasuble
N°s de course non conformes		Départ Pit Lane	Noir et Orange
Non apposition de la publicité obligatoire		Départ fond de grille	Disqualification
Autres Infractions		Décision Direction Course	Décision Direction Course